

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Une demande d'autorisation de démolition a été faite par monsieur Yvan Chénard en conformité avec le Règlement 876-2015 sur la démolition du bâtiment résidentiel, et ce, pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 13, rue Jean-Marie-Chénard et les numéros des lots 3 664 703 et 3 929 003 du cadastre du Québec.

2. Le programme de réutilisation du sol dégagé à la suite de la démolition de ce bâtiment consiste en la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale.
3. Toute personne qui veut s'opposer à la démolition de ce bâtiment résidentiel doit faire connaître, par écrit son opposition motivée, au soussigné, au plus tard le **samedi 30 juillet 2022**, de la façon suivante :

Par la poste : 205, avenue de la Cathédrale, Case postale 710, Rimouski (Québec) G5L 7C7

Par courriel : greffe@rimouski.ca

4. Avant de rendre sa décision, le conseil municipal prendra en considération, s'il y a lieu, toutes les oppositions déposées auprès du soussigné.

FAIT À RIMOUSKI, CE 20^e JOUR DE JUILLET 2022



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat